

## **Règlement sur l'armement de l'Infanterie**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'Infanterie . cinquième partie, les armes antichars : le canon sans recul de 106 mm, modèle 40 A1 / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Direction Technique des Armes et de l'Instruction

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique  
France, Direction technique des armes et de l'instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Saint-Maixent : A.I.S.M., 1966

Description matérielle : 1 vol. (61 p.) : ill. ; 21 cm

Note(s) : Approuvé le 3 juin 1965, sous le n° 8012/DTAI/INF/TT

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Armements -- Règlements